

La tarification incitative, parlons-en

La CCBA agit concrètement pour réduire les déchets, grâce à un financement plus juste du service : la tarification incitative (TI).

La CCBA déploie un dispositif d'**informations** et de **participation** autour de « **mon service déchets de demain** » en associant l'ensemble des acteurs du territoire : élus, citoyens, professionnels, milieux économiques, associations, L'objectif de cette consultation est de recueillir les attentes et idées des citoyens sur les différentes évolutions possibles du service public de gestion des déchets

À la rencontre de l'ensemble des acteurs

Courant printemps 2019, la CCBA viendra à votre rencontre afin de partager les enjeux et de recueillir les questionnements et les propositions des usagers. Des rencontres, type table ronde et ateliers, seront programmées sur l'ensemble du territoire pour les particuliers, professionnels, élus, associations, Mais aussi la mise en ligne d'un espace participatif et interactif permettra de :

- vous **informer** sur les différentes thématiques ;
- **apporter** votre contribution, que ce soit une proposition, un avis, une expérience ;
- **réagir** à la contribution d'un autre participant ;
- **partager** votre regard et vos pratiques en répondant aux questionnaires thématiques proposés.

Les enjeux

C'est l'opportunité à saisir pour changer nos habitudes individuelles. C'est aussi un élan collectif pour faire converger toutes nos énergies vers un objectif commun : **réduire la production de déchets, stopper le gaspillage et faire de nos déchets une ressource en triant d'avantage et mieux.**

Qu'est ce que la TI ?

La tarification incitative est le terme générique désignant une facturation de la gestion des déchets en lien avec l'utilisation du service et donc en fonction des déchets produits. Il s'agit donc d'un mode de calcul plus incitatif qui tient compte de la nature et de la quantité de déchets collectés. Ce dispositif plus responsabilisant et plus transparent peut prendre la forme d'une redevance incitative ou d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères avec une part variable TEOMi).

POURQUOI LA TI ?

Pour faire face aux engagements pris par l'état (augmentation des taxes sur les ordures et baisse des taxes sur le tri et compostage) afin de réduire et mieux recycler nos déchets, il est impératif de faire évoluer le service. Un bureau d'études accompagne la collectivité pour la mise en place de la taxe incitative et l'optimisation de la collecte. Nous sommes même lauréats de l'appel à projet ADEME pour la mise en œuvre et/ou l'investissement de tarification incitative.

La TI, ca sert a quoi ?

La tarification incitative est un dispositif d'encouragement au changement de comportements, responsabilisant et valorisant l'évolution de nos pratiques à terme. Elle est aussi une action innovante en faveur du développement durable. Avec la tarification incitative, nous sommes encouragés à :

- diminuer les quantités de déchets produits à la source (diminution du gaspillage, développement du compostage, ...)
- augmenter le tri (collectes sélectives, déchèteries) pour une meilleure valorisation matière et/ou organique ;
- consommer de manière responsable ;
- optimiser les services pour une maîtrise des coûts.